

## Critères généraux:

Voir arrêté du 25/08/2022

AVANCEMENT DE GRADE PROMOTION INTERNE			
	Promouvables	Quotas/ Ratios maximum	Nb de possibilités
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	15	60%	9
	0 Examen professionnel	Examen professionnel 100%	0
Adjoint Administratif principal de 1ère Classe	65	60%	39
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	23	60%	14
	2 Examens professionnels	2 Examens professionnels 100%	2
Adjoint Technique principal de 1ère Classe	60	60%	36
Adjoint Technique principal de 2ème Classe des EE	379	60%	228
Adjoint Technique principal de 1ère Classe des EE	2202	60%	1322
Agent de maîtrise	3059	Pas de quotas. Possibilité de nommer 100%	3059
	7 examens professionnels		7
Agent de maîtrise principal	196	60%	118
Rédacteur	285	Règle de 1 nomination pour 3 recrutements. Quota Commun	8
Rédacteur Principal de 2ème classe (PI)	7		
Rédacteur Principal de 2ème classe	27	1 nomination d'un examen professionnel pour 3 nominations à l'ancienneté ou 1 nomination à l'ancienneté pour 3 nominations d'examens professionnels 100%	1
	0 examen professionnel		0
Rédacteur Principal de 1ère classe	96	1 nomination d'un examen professionnel pour 3 nominations à l'ancienneté ou 1 nomination à l'ancienneté pour 3 nominations d'examens professionnels 100%	1
	0 examen professionnel		0
Technicien	1159	Règle du 1 nomination pour 3 recrutements. Quota Commun	4
Technicien principal de 2ème classe (PI)	32		
Technicien principal de 2ème classe	19	1 nomination d'un examen professionnel pour 3 nominations à l'ancienneté ou 1 nomination à l'ancienneté pour 3 nominations d'examens professionnels 100%	1
	0 examens professionnels		0
Technicien principal de 1ère classe	68	1 nomination d'un examen professionnel pour 3 nominations à l'ancienneté ou 1 nomination à l'ancienneté pour 3 nominations d'examens professionnels 100%	3
	1 examen professionnel		1
Attaché	273	Règle de 1 nomination pour 3 recrutements. Application règle dérogatoire	12
Attaché principal	48	60%	29
	0 examens professionnels	Examen professionnel 100%	0
Attaché Hors Classe	5 Conditions de postes occupés	60% Attention Maximum 10% de l'effectif du cadre d'emplois Attachés	3
	32 Ancienneté (Valeur professionnelle exceptionnelle)	1 nomination pour 4 nominations précédentes	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	Application règle dérogatoire (pas de nomination pendant 4 ans) Règle de 1 nomination	0
Ingénieur	45	Règle de 1 nomination pour 3 recrutements.	17
	1 examen professionnel	Examen professionnel 100%	1
Ingénieur principal	16	60%	10
Ingénieur Hors Classe	1 Conditions de postes occupés	60% Attention Maximum 10% de l'effectif du cadre d'emplois Attachés	1
	4 Ancienneté (Valeur professionnelle exceptionnelle)	1 nomination pour 4 nominations précédentes	0
Administrateur général	1	20% du cadre d'emplois	1
Conservateur du patrimoine	7	Règle de 1 nomination pour 3 recrutements.	0
Ingénieur en chef hors classe	5	60%	3